

**REGLEMENT DU JEU Gratuit sans obligation d'achat : [www.lastarcestmavue.fr](http://www.lastarcestmavue.fr)**

**Article 1 : Organisation**

La société Essilor France, filiale de ESSILOR INTERNATIONAL – Compagnie Générale d'Optique, SA au capital de 38.717.420,76 EUROS, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro B 712 049 618, **organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat**, dans les magasins les magasins du groupement CLUB OPTIC LEADER participant à l'opération **[www.lastarcestmavue.fr](http://www.lastarcestmavue.fr) du 3 Novembre 2014 au 31 décembre 2014**

**Article 2 : Participation**

Ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat est réservé aux personnes majeures **résidant en France métropolitaine (y compris la Corse, hors DOM et TOM)**, à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de leurs familles. Toute personne qui souhaite participer au jeu gratuit devra se connecter sur le site **[www.lastarcestmavue.fr](http://www.lastarcestmavue.fr) du 3 Novembre 2014 au 31 décembre 2014**

La participation est limitée à une seule par personne (même nom, même prénom, même adresse). Elle est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant.

L'utilisation de moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou de moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la société organisatrice sur le site ou par le présent règlement, entraînent la disqualification, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'organisateur ou par des tiers.

**Article 3 : Principe du jeu**

Le participant se connecte sur le site **[www.lastarcestmavue.fr](http://www.lastarcestmavue.fr)** entre le **3 Novembre 2014 et le 31 décembre 2014**, puis il devra répondre au quiz composé de 3 questions.



A chaque question, le participant devra choisir parmi les 2 saynètes proposées, celle correspondant le mieux à la vision d'un porteur de verres Varilux series.

Il devra enrichir les champs relatifs à son identité, adresse complète, téléphone et e-mail et choisir l'opticien du groupement CLUB OPTIC LEADER participant à l'opération le plus proche de chez lui. Il saura alors immédiatement si ses réponses sont bonnes et si tel est le cas, il participera de fait, au tirage au sort effectué par le site le 5 janvier 2014.

#### **Article 4 : Dotation du concours**

- **1 coffret relais et château collection N° 19 pour 2 personnes**  
D'une valeur de 970 Euros TTC
- **10 tablettes Microsoft Surface 2**, 10 pouces, wifi, 32 GO  
D'une valeur de : 439.90 Euros TTC
- **15 Bracelets Withings Pulse o2** connectables sur smartphone,  
D'une valeur de 119.90 Euros TTC

**Soit une dotation totale de 7.167,50 Euros TTC €**

#### **Article 5 : Attribution des lots**

En fin d'opération, Les gagnants seront informés par un e-mail qui leur stipulera la nature de leur gain et l'adresse de l'opticien CLUB OPTIC LEADER chez qui ils pourront retirer leur cadeau. Il ne sera remis qu'un seul lot par nom ou par famille domiciliée à la même adresse postale. Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure), ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit. Les responsabilités des organisateurs ne pourront être engagées quant aux délais d'acheminement du lot ou à leur état à la livraison. Les responsabilités des organisateurs ne pourront être engagée tant sur la qualité des cadeaux offerts que de leur bon fonctionnement.

#### **Article 6 : Règlement**



Le règlement peut être consulté dans son intégralité et pendant toute la durée du jeu concours auprès de la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS ainsi que dans les magasins CLUB OPTIC LEADER participant à l'opération entre le 03.11.2014 et le 31.12.2014

#### **Article 7 : Responsabilité**

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écarter ou modifier le jeu, ou encore de remplacer un lot par un lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de force majeure affectant le bon déroulement du jeu.

#### **Article 8 : Litiges**

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par la S.C.P. HAUGUEL Huissier de Justice – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de deux mois après la clôture du jeu-concours.

#### **Article 9 : Gratuité**

Les frais occasionnés par la participation au jeu peuvent être remboursés selon les modalités ci-dessous : Les participants désireux de consulter le règlement du jeu concours dans son intégralité et qui en auront au préalable fait une demande écrite à la S.C.P. HAUGUEL Huissier de Justice – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS, accompagnée d'une enveloppe dûment timbrée à leur adresse, ou toute adresse de leur choix, pour la réponse ; pourront demander le remboursement intégral des frais postaux occasionnés par cette demande. Le remboursement interviendra après vérification du bien fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement. Après cette vérification, le remboursement interviendra, par chèque adressé dans les 60 jours de la réception de la demande.

#### **Article 10 : Promotion**



Les gagnants autorisent par avance les organisateurs, dans le cadre d'une éventuelle utilisation à des fins promotionnelles, publicitaires ou autres, à publier leur nom et adresse et le cas échéant à reproduire leur nom, prénom, photographie sur tous documents publicitaires ou promotionnels liés à l'opération, quel qu'en soit le support, le format et le mode de diffusion, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque demande d'autorisation, d'indemnisation ou de rémunération.

#### **Article 11 : Loi informatique et libertés**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants au jeu disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant communiquées aux organisateurs dans le cadre du jeu-concours. Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à la S.C.P. HAUGUEL Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS.



Extrait du règlement **REGLEMENT DU JEU Gratuit sans obligation d'achat :**  
**[www.lastarcestmavue.fr](http://www.lastarcestmavue.fr)**

### **Article 1 : Organisation**

La société Essilor France, filiale de ESSILOR INTERNATIONAL – Compagnie Générale d'Optique, SA au capital de 38.717.420,76 EUROS, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro B 712 049 618, **organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat**, dans les magasins les magasins du groupement CLUB OPTIC LEADER participant à l'opération **[www.lastarcestmavue.fr](http://www.lastarcestmavue.fr) du 3 Novembre 2014 au 31 décembre 2014**

### **Article 2 : Participation**

Ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat est réservé aux personnes majeures **résidant en France métropolitaine (y compris la Corse, hors DOM et TOM)**, à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de leurs familles. Toute personne qui souhaite participer au jeu gratuit devra se connecter sur le site **[www.lastarcestmavue.fr](http://www.lastarcestmavue.fr) du 3 Novembre 2014 au 31 décembre 2014**

### **Article 5 : Attribution des lots**

Les gagnants informés de leur gain par mail qui leur stipulera la nature de leur gain et l'adresse de l'opticien CLUB OPTIC LEADER chez qui ils pourront retirer leur cadeau. Il ne sera remis qu'un seul lot par nom ou par famille domiciliée à la même adresse postale. Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure), ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit. Les responsabilités des organisateurs ne pourra être engagée quant aux délais d'acheminement du lot ou à leur état à la livraison. Les responsabilités des organisateurs ne pourra être engagée tant sur la qualité des cadeaux offerts que de leur bon fonctionnement.

